SUICIDE D'UN SERGENT AU FORT DE BOUSSOIS. — Hier soir, à neuf heures, a été constaté, au fort de Boussois, le suicide du sergent Vaillant : ce sous-officier s'est étranglé avec sa cravate attachée à son shakt. On ignore les causes qui ont pu pousser Vaillant à cet acte de désespoir.

UNE AGRESSION CONTRE LE MAIRE DE THIENNES. — M. Bart, maire de Thiennes, se trouvait dans un estaminet de la commune, avec plusieurs conseillers municipaux, lorsqu'un partisan de la liste Lobbedez se jeta sur lui et lui porta plusieurs coups à la jambe. Sur l'ordre de M. le maire, ce brutal individu fut immédiatement arrêté et conduit au violon ; il comparaîtra prochainement devant le Tribunal correctionnel d'Hazebrouck. Le sympathique maire de Thiennes a dû garder la chambre pendant huit jours et actuellement il n'est pas encore tout à fait rétabli.

VISITEZ, VISITEZ la page de *Malo-Terminus*. Tous propriétaires au bord de la mer. Grande vente de terrain au comptant et à tempérament. 55328

PAS-DE-CALAIS

UN NOYE A PONT A VENDIN. — Mardi soir, vers huit heures, en visitant son jardin, le sieur Jules Degorgue, apercevait sur le bord d'un fossé les pieds d'un individu dont la tête plongeait dans l'eau. Le garde champêtre fut prévenu et vint ouvrir une enquête. Dans une des poches du défunt, on a trouvé un livret d'ouvrier au nom de Jean-Baptiste Monchy, né le 5 août 1874, à Montigny-en-Gohelle.

UN INCENDIE A LIGNY-LEZ-AIRE. — Dans la nuit du 27 au 28 mai, un incendie a détruit un hangar assez vaste, appartenant à M. Louis Decroix et une grange appartenant à M. Léon Delépine, au hameau de la Tirmande, à Ligny-lez-Aire. Les pertes sont estimées à 2.000 francs pour M. Decroix, 1.500 francs pour M. Delépine. Tous deux sont assurés.

MOTEUR A GAZ "LE SELECT"
LE PLUS ÉCONOMIQUE
J. Costeux, représentant, 64, rue du Fontenoy, Roubaix. 18103

BELGIQUE

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE. — La *Patrie*, de Bruges, dit, au sujet des élections générales du 29 mai :

« Si les élections du 29 mai ont été décevantes pour plus d'un d'entre nous, c'est que leur résultat présente certaines anomalies qui en faussent le caractère, tout en soulignant l'effort énorme tenté par l'opposition.

» Le vaincu de la journée est le socialisme : il perd à Liège les deux sièges des compagnons Troclet et Donnay. Il en perd deux aussi dans le grand arrondissement de Charleroi. Sur divers points du pays, il est en notable décroissance.

» Cette reprise sur le socialisme est de bon augure et nous avons le droit de nous en réjouir, d'autant plus qu'en dépit du bénéfice réalisé par l'opposition libérale, le gouvernement garde à la Chambre une majorité suffisamment solide pour défier les assauts de l'adversaire, — pourvu que nous restions unis. Car cette nécessité de l'union est la grande leçon qui se dégage de l'élection d'hier. Seule, la cohésion et l'entente nous permettront de réparer les brèches que nous devons aujourd'hui regretter et feront nos amis plus vaillants et plus résolus à sauver le pays de toutes les conjurations des ennemis de la foi nationale et de nos vieilles libertés. »

De son côté, le *Courrier de l'Escaut* s'exprime ainsi :

« Ce qui donne la vraie portée de l'élection, c'est l'augmentation très importante des suffrages catholiques là même où nous perdons des sièges. Pour Tournai, c'est de 1.500 voix et non de 1.000, comme nous l'avons dit hier, que nous avons progressé. En résumé, notre contingent parlementaire reste presqu'aussi fort numériquement qu'avant l'élection, tandis que notre contingent électoral grossit dans une grande proportion. C'est dans ce contingent électoral, réparti dans presque tous les arrondissements, que se révèle le mieux la faveur constante que le pays garde inébranlablement au parti catholique.

» Si l'on ajoute que les socialistes ont fortement reculé au profit des libéraux, on aura donné toute la portée de la consultation électorale de dimanche dernier. »

LA VENTE SOMZEE. — *Le prix des œuvres italiennes.* — Un cassone de religieuse, dont les panneaux sont l'œuvre de Benedetto de Majano, a été adjugé pour 6.500 francs. Un cassone de Pietro Borghese, acquis par M. Mattheyts, a atteint 10.000 francs. Un grand cassone historique dit de Pazzino dei Pazzi, et attribué à Dello, a été obtenu par le même à 6.000 fr. M. le baron de Beckmann a acheté pour 6.000 fr. le cassone qui faisait pendant du précédent. Parmi les enchères de tableaux, citons celles ci : la déposition de croix de Giovanni Antonio Piazza Pieta, au duc d'Aremberg, pour 7.500 francs ; le portrait d'un docteur de Paolo Greco, à M. Schwaktz de Vienne, pour 9.500 francs, et un Benozzo Gozzoli, au Musée de Bruxelles, pour 4.600 francs.

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES. — *A Ostende.* — La lutte pour les élections provinciales à Ostende (nouveau siège) se circonscrit entre M. A. Van Iseghem, secrétaire communal, candidat des libéraux, et le citoyen Capelle, socialiste. Les catholiques s'abstiendront.

BRUIT DE REMANIEMENT MINISTÉRIEL. — Un journal se fait l'écho d'un bruit d'après lequel on parlerait dans certains milieux d'une modification ministérielle. M. Liebaert céderait son portefeuille à M. Hellepütte. Il convient d'accueillir la nouvelle sous réserves.

LE ROI a quitté Bruxelles mercredi soir pour Ostende, où il est arrivé à minuit.

LA COMMISSION DES FÊTES pour 1905 s'est réunie mardi au ministère de l'intérieur, où elle a pris connaissance des plans en vue de la décoration de la place Poelaert, à Bruxelles, où doit se donner la grande fête patriotique. On a décidé l'érection d'une estrade pouvant supporter 18.000 personnes. La commission a aussi décidé de confier l'exécution de la cantate à MM. Jean Blockx et Gilson.

HOBOKEN

UNE FANFARE CATHOLIQUE ATTAQUÉE. — 11 *blessés.* — Lundi soir, les membres de la fanfare catholique se rendaient à la kermesse du Heide. En chemin ils furent l'objet de provocations de la part de libéraux. Une discussion éclata, et des paroles, on en vint bientôt aux actes. On se battit à coups de pierres. Une dizaine de personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. La police de Hoboken avertie de la bagarre, mit sabre au clair pour disperser la foule. Le garde champêtre tira un coup de feu, heureusement sans blesser personne. Après que les cabaretiers eurent fermé leurs portes la police a réussi à rétablir l'ordre. Une enquête est ouverte.

MONTÉGNÉE-LEZ-LIÈGE

TERRIBLE ACCIDENT AU CHARBONNAGE DE L'ESPÉRANCE. — *Deux hommes tués.* — Un terrible accident est arrivé, mardi après-midi, au charbonnage de l'Espérance, à Montegnée-lez-Liège. Deux ouvriers, Lambert Genaert et Lambert Bailly, travaillaient à la réparation du puits. Vers minuit, un chef mineur faisant une tournée d'inspection, trouva leurs corps horriblement mutilés au fond de la bure. L'accident a dû se produire entre trois et cinq heures de l'après midi, mardi. On suppose que l'échafaudage sur lequel ils étaient montés aura cédé sous leur poids et que les malheureux ont été précipités au fond du puits. Tous deux étaient mariés.

BRUGES

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Sont nommés : Curé à Staden, M. Lambrecht, curé à Leysele ; curé à Leysele, M. Delanote, curé à Wardamme ; curé à Wardamme, M. Claeys, vicaire à Warneton.

LOUVAIN

DES COURS ÉLÉMENTAIRES DE BRASSERIE seront donnés du lundi 20 au samedi 25 juin, par les soins de l'École supérieure de brasserie de l'Université de Louvain. Chaque jour, quatre conférences seront données par différents professeurs spécialistes ; le programme sera complété par des expériences de laboratoire et des visites d'établissements. L'inscription est de 100 francs ; réduction de moitié pour les anciens élèves de l'école. S'adresser à M. le professeur Verbelst.

DIXMUDE

Trois enfants noyés dans l'Yser. — Lundi, vers 11 heures du matin, le cultivateur De Vreker, de Beerst, rentrait chez lui avec sa femme en voiture. Il suivait la rive de l'Yser. En chemin, il avait pris dans sa voiture les trois enfants de son voisin Leplae, qui rentraient de la classe.

A un endroit où la digue de l'Yser est très étroite et la berge escarpée, le cheval fit un faux pas et roula dans la rivière avec la voiture. De Vreker et sa femme purent se cramponner au véhicule, mais les trois enfants disparurent sous l'eau.

De l'autre rive, M. De Puydt, de Caeskerke, avait assisté à la scène terrible, il courut chercher du secours, et ayant trouvé des cordes, il se jeta à l'eau et fut assez heureux pour sauver De Vreker et sa femme. D'autres personnes recherchèrent les enfants, mais, hélas ! ils ne retrouvèrent que trois cadavres.

Les victimes sont un garçon de 13 ans et deux fillettes, de 11 et de 9 ans. En apprenant la terrible nouvelle, la femme Leplae a dû s'aliter ; le père perdit connaissance.

YPRES

ARRESTATION. — La gendarmerie a arrêté un individu à Oostuleteren, pour vagabondage et escroqueries. Amené à Ypres, le juge l'a mis à la disposition du gouvernement sans terme. Il a déclaré se nommer Fassart Charles, mais arrivé à la prison cellulaire, il a été reconnu pour un nommé Baetsle Pierre. Il sera encore poursuivi pour port de faux nom.

LA SÉANCE PUBLIQUE du Conseil communal qui a été remise est maintenant fixée au samedi 4 juin 1904, à 5 heures du soir. L'ordre du jour reste le même avec en plus, les trois points suivants : 1. Distribution d'eau ; procès-verbal d'adjudication d'une fourniture de charbons ; 2. Instruction primaire ; liste supplémentaire des ayants-droit à l'instruction gratuite ; 3. Pompiers ; avance à la masse d'habillement.

ROULERS

LA GARDE-CIVIQUE. — La réunion de toute la garde-civique de Roulers, pour la revue fixée au 12 juin, est remise au dimanche 10 juillet. Le baron Greindl, lieutenant général, commandant la garde-civique des deux Flandres, viendra alors passer en revue les différentes compagnies de la garde-civique de Roulers.

LA KERMESSE DE SAINT-AMAND sera clôturée dimanche prochain, 5 juin, par une ascension du ballon *Prince Léopold*, de M. Jules Dumortier de Bruxelles, à la place Deconinck. L'aéronaute sera accompagné d'une dame en volo suspendu sous la nacelle. Le soir à 9 h. et demie, un brillant feu d'artifice sera tiré à la même place par M. Van Doorne et Cie, artificiers à Ardoye.

LE MEILLEUR CHAUSSEUR habite Courtrai, face l'Église St-Michel. Mêmes prix qu'ailleurs. Sur mesure seulement. Brevet pour la mesure exacte. 44442

COURTRAI

SOCIÉTÉS MUTUALISTES. — Les nouveaux statuts des sociétés mutualistes « Broederlijke Weldadigheid », établie à Courtrai, et « Saint-Laurens Werkmansgilde », à Wielsbeke, sont homologués.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 1er juin 1904.* — Présidence de M. DUMORTIER, vice-président. — *Coups et blessures :* 6 mois de prison et 50 francs d'amende à Deconinck François, ouvrier de fabrique à Mouscron, chaussée du Risquons-Tout ; — 50 francs d'amende à Rogie Léopold, cultivateur à Moen ; — 15 jours de prison ; plus un mois de prison par défaut, à Vandenbulcke Médard, ouvrier brossier ; un mois de prison à Vandeputte Pierre, maçon, et à Vuylsteke Charles-Louis, manœuvre de maçon, tous à Ingelmunster, tous 20 francs d'amende pour bris de mobilier, au préjudice de Camille Vandendriessche ; — Deux mois de prison, 26 francs d'amende, par défaut, à Hanssens Jules, ouvrier de fabrique à Mouscron, Notre-Dame-En Bis, pour avoir menacé verbalement Gustave Hoornaert ; — Lammertyn Eudoxie, épouse de Degryse Pierre, ménagère à Roulers, encourt 20 francs d'amende, et Vanderheyde Ernest, tisserand, à Courtrai, encourt un mois de prison du chef de coups. — *Outrages envers la police.* — 8 jours de prison à Liagre Oscar, tisserand à Courtrai, et 15 jours de prison pour coups à la police, conditionnellement ; — 20 francs d'amende à Vancoillie Théophile, tisserand à Menin, plus 10 francs d'amende pour ivresse publique et id., pour tapage nocturne ; — par défaut, 8 jours de prison, 26 francs d'amende conditionnellement, à Braye Marie, ouvrière de fabrique à Mouscron ; — 50 francs d'amende à Deprez Camille, garçon brasseur, conditionnellement, et à Verhaeghe Léopold, voiturier, tous deux à Heule ; — par défaut, 15 jours de prison, 50 francs d'amende à Defoer Marie, épouse Wallays, ménagère à Rumbeke ; — 8 jours de prison à Popelier Alphonse, tailleur, et 21 jours de prison à son épouse, Céline Dubois, ménagère, pour avoir porté des coups et s'être rebellé contre la police ; — Vansteenbrugge Marie, ouvrière agricole, à Courtrai, encourt conditionnellement, un mois de prison, 26 francs d'amende pour avoir volé de la laine au préjudice de Henri Declercq ; — 10 jours de prison à Sbgaer Hector, et à Mullier Odilon, du chef de bris d'une porte au préjudice de Beyens à Reckem, 20 francs d'amende pour avoir injurié le même ; et 15 francs d'amende pour ivresse, ainsi qu'à Lagae Henri ; Pieters Gustave, et Vanhoutte Achille, tous ouvriers de fabrique à Reckem ; 50 francs d'amende à Delafontaine Albert, et par défaut à Sabbe Charles-Louis, sans profession à Rumbeke, pour avoir, avec une intention méchante, brisé un jeune arbre ; — *Délit de chasse :* 50 francs à Vandebuerie Charles, ouvrier agricole et à Dejaegere Charles, écangueur à Hulste.

MOUSCRON

UNE MORT SUBITE. — Mercredi matin, à cinq heures, on a trouvé mort dans son lit le chef piocheur au chemin de fer Henri Pauwels, âgé de 58 ans. M. le docteur Kasier, médecin au Mont-à-Leux, a fait les constatations légales. Il a constaté que la mort provenait d'une congestion cérébrale. Le défunt habitait à la barrière du chemin de fer de Mouscron à Tourcoing, rue du Châlet, 124, au Mont-à-Leux. Il était veuf sans enfant.

UNE MESSE DE PRÉMICES. — M. l'abbé Paul Hubaux, nouveau prêtre du Séminaire de Bruges, fils de M. Hubaux Gœthals, brasseur, célébrait hier, en l'église St-Barthélemy, sa première messe. Trois de ses oncles, prêtres, l'assistaient à l'autel. Trois de ses cousins, également dans les ordres, remplissaient les fonctions ordinaires. Les parents avaient pris place dans le chœur. C'est la première fois que pareil spectacle s'offrait à l'assemblée nombreuse et choisie qui se pressait dans les nefs de l'église paroissiale. Un *Te Deum* d'actions de grâces a clôturé cette touchante cérémonie. A la sortie, les parents et les invités se sont rendus au domicile du nouveau prêtre. Les abords du château de Mouscron avaient été décorés de palmes et de drapeaux. Au cours du banquet, plusieurs toasts ont été prononcés.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — *Audience du mercredi 1er juin 1904.* — Présidence de M. Vanlangenhove, juge de paix ; Ministère public, M. Strypstein, commissaire de police ; commis-greffier, M. Vernaeckt. — Retraite de cabaret : 3 fr. d'amende à Joseph Van Houtte, de Mouscron ; 3 fr. à Camille Cottens, id. — Injures verbales : 5 fr. conditionnellement à Alida Saelens, de Mouscron. — Ivresse publique : 10 fr. à Anne Hapers, de Mouscron. — Pour avoir élagué des arbres sur une ligne téléphonique, bris d'objets mobiliers : 22 fr. à Henri Goemaere, de Zonnebeke ; 5 fr. à Louis Deboutte, de Becelaere, civilement responsable. — Pour avoir voyagé en chemin de fer avec un coupon irrégulier et pour injures verbales : 22 et 16 fr. à Edouard Pannecoucke, d'Harlebeke. — Pour s'être penché hors des voitures d'un train : 22 fr. conditionnellement à Paul Leloup, de Mouscron.

CHEMISERIE WILLE-HAUWEL. — Chemises en tous genres : confectionnées et sur mesure. 22002

MENIN

MARIAGES. — Mercredi matin, à onze heures, a été célébré, en l'église Saint-Vaast, le mariage de Mlle Anna Van Oost, fille de M. Florimond Van Oost, pharmacien, avec M. Oscar Billiouw, brasseur à Breedene (Flandre Occidentale). Les témoins étaient : pour la mariée : son beau-frère, M. Octave Pinnoy, fabricant de chocolat à Menin, et son oncle, M. Honoré Vandenberghe, rentier à Bruges ; pour le marié : MM. Cyrille Billiouw, briquetier, à Breedene, son frère, et Augustin Billiouw, blanchisseur à Emelghem, son cousin germain.

— A neuf heures, a eu lieu le mariage, en l'église St-Joseph, de Mlle Marie Vanoverfelt, fille de M. Charles-Louis Vanoverfelt, entrepreneur, avec M. Omer Chombar, employé de commerce à Reckem.

COMINES

ENQUÊTE DE COMMODO. — Sur la demande de M. Henri Potel, menuisier, rue de la Gare, une enquête de commodo et incommodo est ouverte jusqu'au 15 juin pour obtenir l'autorisation d'établir dans son atelier un moteur à gaz de la force d'un cheval et quart.

WERVICQ

UNE FÊTE DE GYMNASTIQUE. — La *Libre Wervicquoise* organise une fête pour le dimanche 19 juin, avec le concours des sociétés *Les Infatigables* d'Ypres, la *Courtraisienne* et le *Progrès par le travail*, de Messines. A deux heures et demie, cortège ; à trois heures et demie, exercices dans le parc de l'Hôtel Macote ; exécution des mouvements d'ensemble de la fête d'Arras ; poses plastiques. Deux grands ballets et intermèdes, par la Fanfare *Les Amis Réunis*. Le prix des places est fixé comme suit : Réservées, 1 fr. ; premières, 0.50 ; secondes, 25 centimes.

GAND

LA KERMESSE COMMUNALE. — Le Conseil communal a arrêté dans sa séance de mardi soir, le programme des prochaines fêtes communales. Indépendamment des réjouissances habituelles et banales de la kermesse, courses de chevaux, concerts, bals, représentations gratuites, il faut citer un concours de tir au revolver, un concours d'attelages et surtout une exposition du livre, qui restera ouverte pendant tout le mois de juillet et qui sera remarquable. La section ancienne surtout, pour laquelle on a mis à contribution les inestimables richesses de la bibliothèque de l'Université, inconnues des Gantois eux-mêmes, attirera l'attention de tous les bibliophiles.

Le groupe radical-socialiste a proposé, à cette occasion, une manifestation des anciens élèves des écoles communales en faveur de l'enseignement obligatoire. Il réclamait à cet effet, un subside de 1.000 francs et le concours des instituteurs communaux. Mais on sait que la plupart des anciens élèves des écoles communales de Gand, sont embrigadés dans le parti socialiste. Aussi les libéraux, quoique partisans de l'instruction obligatoire, ont-ils repoussé un projet qui devait dégénérer, inévitablement, en une démonstration de parti. Les catholiques ont de même, voté contre la proposition.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL. — Le *Cercle commercial et industriel* vient d'adresser un pressant appel à tous les industriels afin que ceux-ci accordent à leurs ouvriers d'élite, la faculté et les moyens pécuniaires de suivre les cours de l'Ecole Industrielle.

UNE PREMIÈRE MESSE. — Un fils de M. le comte Paul de Hemptinne, grand industriel de Gand, a célébré avant-hier sa première messe à la chapelle de Maltebrugge. Le jeune prêtre, dom André de Hemptinne, est moine de la Trappe de Forges. Il a déjà trois frères dans les Ordres ; deux sont Bénédictins, le troisième est Frère mineur. Leur oncle, dom Hildebrand de Hemptinne, ancien officier des zouaves pontificaux, est primat de l'Ordre de Saint-Benoit, fondateur de l'Abbaye de Saint-Anselme, à Rome. Leur tante est la Révérendissime Mère abbesse de l'Abbaye de Maredret.

EXAMENS DE COMPTABILITÉ. — L'épreuve préparatoire pour le diplôme de comptabilité et de correspondance commerciale aura lieu à Gand, le 7 juillet prochain, à 9 heures du matin. Inscriptions et renseignements à prendre chez M. Rousseeuw, rue Savaen, 24.

CHANGEMENT DE GARNISON. — Le 1er et le 2e régiments de ligne, tenant garnison à Gand, sont partis pour le camp de Beverloo. Hier, sont arrivées, pour les remplacer, sept compagnies du 8e de ligne.

ÉLECTIONS PROVINCIALES. — Dimanche prochain, auront lieu des élections provinciales dans l'agglomération gantoise. Les libéraux sont sortants dans les deux premiers cantons de Gand ; les catholiques dans le 3e et dans les cantons de Ledeberg et d'Evergem. Sauf dans le canton d'Evergem, les conseillers sortants n'ont été élus qu'au ballottage. Il y aura probablement, cette fois encore, ballottage dans le 1er canton entre libéraux et socialistes ; dans le 2e canton entre catholiques et libéraux ; dans el 3e canton, entre catholiques et socialistes ; à Ledeberg, entre catholiques et libéraux.

On attend avec curiosité l'attitude qu'adopteront les libéraux dans le ballottage du 3e canton. A l'élection précédente, beaucoup de libéraux avaient voté pour les catholiques, plutôt que d'accorder leur suffrage à la liste socialiste, laquelle comprenait des candidats qui avaient joué un rôle odieux dans les émeutes. Cette année, les socialistes, pour amadouer les libéraux en vue du ballottage, ont réservé pour le 3e canton leurs candidats les plus incolores, et il est à supposer que la presse libérale en prendra texte pour inviter les libéraux à voter au ballottage en faveur des socialistes. Reste à voir si la bourgeoisie libérale suivra ce mot d'ordre.

LE BARON DE SAINT-GENOIS. — M. le baron de Saint-Genois des Mottes, président de la conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse Saint-Antoine, vient de mourir pieusement en son château de Melle, à l'âge de 60 ans. Il était le fils de M. Jules de Saint-Genois, littérateur flamand de mérite et bibliothécaire de l'Université.

L'EXPOSITION DU PETIT OUTILLAGE. — Le Collège vient de décider que accès du Jardin Botanique, où l'Exposition du Petit Outillage doit avoir lieu, sera fermé au public à partir du 15 juin, pour permettre aux exposants de travailler à leurs installations.

FONDS DE CHOMAGE. — La ville vient de faire imprimer les statuts et le règlement d'ordre et de service intérieurs du *Fonds de chômage* de l'agglomération gantoise. Recommandé à tous les sociologues, le fonds de chômage gantois ayant été cité comme un modèle du genre en Belgique et à l'étranger.

TOURNAI

REMERCIEMENTS DES DÉPUTÉS CATHOLIQUES A LEURS ÉLECTEURS. — *Aux électeurs de l'arrondissement de Tournai-Ath.* — Messieurs, l'élection du 29 mai a été dans l'arrondissement de Tournai-Ath et dans l'ensemble du pays une nouvelle et éclatante adhésion de la majorité des électeurs, aux principes de paix, de liberté et de progrès que ne cesse de défendre depuis vingt ans le gouvernement catholique.

42.000 votes ont manifesté, dans notre arrondissement, la vitalité du parti catholique qui reste ainsi, de façon incontestable, le plus fort des trois partis en présence. Les candidats catholiques, pénétrés de reconnaissance envers leurs électeurs, leur adressent, avec leurs plus vifs remerciements, l'assurance nouvelle de leur plus entier dévouement : comme par le passé, ils se feront un strict devoir de veiller en même temps qu'aux grands intérêts du pays et de l'arrondissement de Tournai-Ath, aux intérêts particuliers de tous leurs électeurs.

Tournai, le 31 mai 1904.

Henri Duquesne, Emile Gracia, Joseph Hoyois, Edmond Moyart, Odilon D'Hardeng, Emile Delrue, Louis Renard, Charles Debruycken, Maurice Houtart, Joseph De Moor.

MARIAGE. — Mercredi a été célébré le mariage de M. Félix Van de Kerchove, avec Mlle Jeanne Stiénon du Pré. Les jeunes époux appartiennent à deux des plus grandes familles catholiques de Tournai. Mlle Jeanne Stiénon du Pré est la fille de M. Alphonse Stiénon du Pré, sénateur et conseiller communal. C'est M. le bourgmestre Carbonnelle qui a procédé à l'Hôtel de Ville, à onze heures, à la cérémonie civile. Les témoins du marié étaient ses oncles, MM. Paul Van de Kerchove, propriétaire à Tournai, ancien zouave pontifical, et le comte Emile Visart de Bocarmé, propriétaire à Temploux-Namur ; ceux de la mariée étaient MM. Jules de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique à Bruxelles, et Hidulphe Stiénon du Pré, propriétaire à Tournai, ses oncles.

A l'église Notre-Dame, la bénédiction nuptiale a été donnée aux époux par M. l'abbé Suys, vicaire de la paroisse et maître de chapelle à l'église cathédrale. Après la messe, M. Suys, en termes relevés, s'est plu à souligner le caractère des deux familles aussi nobles de cœur et de foi que de nom. En félicitant les époux, il a fait des vœux pour leur bonheur en souhaitant qu'ils marchent sur les traces de leurs aïeux dont le nom est devenu synonyme de générosité, de bonté, de noblesse, d'attachement et de dévouement à la grande cause de l'Église et de la Patrie. Une foule nombreuse et sympathique assistait à ces cérémonies.

TEMPLEUVE

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — *Audience du 31 mai 1904.* — Présidence de M. Coppez, juge de paix. Ministère public, M. Louis Deschamps, échevin. — Chien non muselé : 2 fr. à Enos Clémentine, ménagère à Néchin. — Coupe : 5 fr. avec sursis à Doutreluingne Emile, garçon boucher à Néchin ; 10 fr. à Vandemeulebroeke Marie-Elisabeth, ménagère à Saint-Léger ; 5 fr. conditionnellement à Reyntjens Eudoxie-Malvina et Vluys Amélie, ménagères à Néchin. — Outrages aux mœurs et injures : 15 fr. à Fontaine Adrienne, ménagère à Estaimbourg. — Retraite de cabaret : 2 fr. conditionnellement à Carette Narcisse, rejointoyeur, et Lefebvre Charles, boucher à Templeuve ; 2 fr. à Bouvry Louis, garçon brasseur ; Delmeule Célestin, journalier à Templeuve, et Pauwels Henri, plafonneur à Estaimpuis.

LEERS-NORD

MARIAGE. — Mercredi, à midi, a eu lieu en l'église paroissiale de Leers-Nord, le mariage de M. Arthur Lemaire, brasseur à Templeuve, avec Mlle Marie-Marguerite Duhamel, propriétaire à Leers-Nord. M. l'abbé Delsart, ancien curé de la paroisse, officiait.

Une grande affluence de parents et d'amis des deux familles assistaient à la cérémonie.

Les témoins du marié étaient MM. Louis et Léon Lemaire, ses frères, respectivement fermier à Hertain et brasseur à Templeuve ; ceux de la mariée : MM. Jean Favier, fermier à Wattrelos, son oncle, et Jules Droulez, fermier à Hem, son beau-frère.

ORCQ

TRISTE ACCIDENT. — M. Félix Tricot, âgé de 42 ans, fermier, travaillait mardi après-midi, dans son grenier, quand le plancher céda sous son poids. Le malheureux tomba d'une hauteur de trois mètres et vint se fendre le crâne sur un tonneau. Le blessé a reçu les soins du docteur Derasse. Son état est très grave.

A. CONY, Agence en douane, Bruxelles. 48893

Rhumatisés, goutteux, pourquoi souffrir quand vous pouvez vous guérir rapidement par l'emploi de l'Elixir antirhumatismal et antigoutteux Vincent de Bruxelles. Prix : 4 fr. le flacon, à la pharmacie Willot, rue du Vieil-Abreuvoir (près la poste), Roubaix. 57715d

RHUME DE PRINTEMPS

Les grippes, catarrhes des bronches, rhumes de poitrine, sont encore excessivement fréquents. Les catarrhes de printemps sont plus tenaces et dégénèrent plus vite en bronchite, asthme, ou en fluxion de poitrine, que ceux gagnés au plein cœur de l'hiver. Si vous êtes enrhumé et que votre toux tarde à guérir, ayez de suite recours au Vin Toni-Pectoral. Un seul flacon préviendra toute complication fâcheuse et vous garantira de toute maladie grave de la poitrine.

Le flacon : 3 fr. 50. Dépôts : Roubaix : Phie Willot, rue du Vieil-Abreuvoir ; Tourcoing : Verriest, place des Phalempins ; Decouvelaere, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Lévin, rue de Gand ; Armentières : Debailleul ; Comines : Wasselin et toutes pharmacies. 57785d

NE JETEZ pas l'argent par la fenêtre en achetant des savons nuisibles.

Le *Sunlight Savon* économise, temps, travail et argent. 57806

ÉTABLISSEMENT D'HYDROTHÉRAPIE
du Docteur DELAUNOIS
à Bonsecours-Péruwelz
47064

LA VIE SPORTIVE

Cyclisme

POUR 170 FRANCS vous pouvez avoir une bicyclette, pièces Diamant de la Société *LA FRANÇAISE*, jantes bois, pneus au choix. S'adresser, atelier de construction R. BOUCICAUT, derrière la gare Roubaix-Wattrelos. 57845

DIMANCHE 12 JUIN, grande course vélocipédique, organisée par la Société « Sport Vélocipédique Tourquennois », établie chez M. Ghesquier Charles, estaminet du *Pauvre Moine*, rue de Lille, 120, Tourcoing. Wez-Macquart et retour. 222 francs de prix ; plusieurs jolies surprises et plusieurs dons supplémentaires inscrits aux affiches. 57866d

Automobilisme

AUTOMOBILE-CLUB DU NORD. — Ce soir, jeudi, réunion mensuelle du Comité, au siège social, 104, rue du Moulin, Roubaix. Questions diverses et urgentes à l'ordre du jour.

Courses à pied

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Dimanche dernier a eu lieu la première réunion offerte par la Commission pour tous les membres de l'U.S.T. Cette réunion a obtenu un vif succès et la Commission n'hésitera pas à en organiser une seconde, probablement le 3 juillet. Voici les résultats : 100 mètres plat : Finale : 1er, Seynave (2) ; 2e, Vandewegaete (5) ; 3e, Catteau (4) ; 4e, Desmons (8). — Saut à la perche : 1er, Lenis Adh, 2 m. 55 ; 2e, Filez, 2 m. 52 ; 3e, Lecoutre, 2 m. 35 ; 4e, Lenis Rodolphe. — Saut en longueur : 1er, J. Catteau, 5 mètres ; 2e, Lecoutre, 4 m. 80 ; 3e, Files, 4 m. 60 ; 4e, Seynave ; 5e, Quivrain. — 1.500 mètres plat : 1er, Lenis Rodolphe (150) ; 2e, Parmentier A. (60) ; 3e, Hanot (100) ; 4e, Catelain (scratch) ; 5e, Quivrain (30). — Lancement du disque : 1er, Papon ; 2e, Vandevenne ; 3e, Catteau ; 4e, Lenis Adhémar. — 400 mètres haies : 1er, Catelain (25) ; 2e, Seynave (20) ; 3e, Lenis Adhémar ; 4e, Hanot.

LA SOCIÉTÉ ATHLÉTIQUE MADELEINOISE organise un Challenge du Printemps, qui se courra sur les distances classiques de 100 mètres, 400 mètres, 1.500 mètres plat, par équipes de trois coureurs dans chaque course. Il est ouvert à toutes les sociétés indépendantes ou affiliées à la F.S.A.F.

Le Challenge consistera en un superbe objet d'art que la société gagnante aura en garde pendant un an et qui deviendra sa propriété définitive si elle le gagne deux ans de suite. Trois médailles seront attribuées aux premiers de chaque course.

Les engagements, accompagnés du droit d'entrée de 2 francs par club, sont reçus chez M. Louis Vanlandeghem, 101, rue Jeanne-Maillotte, La Madeleine-lez-Lille.

LE CHAMPIONNAT DE L'ÉTOILE SPORTIVE DE ROUBAIX-WATTRELOS a été couru par un temps magnifique. Voici le classement : 100 mètres plat : 1er, Capron ; 2e, Verport aîné ; 3e, Verport jeune. — 400 mètres plat : 1er Capron ; 2e, Varyest ; 3e, Duhamel. — 800 mètres : 1er, Capron ; 2e, Vancoppenole ; 3e, Duhamel. — 1.500 m. : 1er, Capron ; 2e, Verport aîné ; 3e, Verport jeune. — Saut en hauteur : 1er, Vancoppenole ; 2e, Varyest ; 3e, Duhamel. — Saut en longueur : 1er, Capron Louis, 5 m. 10 ; 2e, Vancoppenolle, 4 m. 75 ; 3e, Verport aîné, 4 m. 70.

Cymnastique

LE COMITÉ DE LA GYMNASTIQUE SPORTIVE a tenu sa première réunion à la Sorbonne, cette semaine. Parmi les membres du Comité figurent : MM. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris ; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; Henri Desgrange, le baron de Langlade, le comte de Pourtalès, Paul Champ, Marey, membre de l'Institut, Demeny, le commandant Renard, Glandaz, Pierre Baudin, Eugène Etienne, Marius Dubonnet, Marcel Prévost, le général Faverot de Kerbrech, Charlemont, le baron Joseph du Teil, Jean Darcy, Maurice Borel, Carolus Duran, le professeur Pozzi, le docteur Championnière... Le Comité se propose de propager la nouvelle méthode créée par M. Pierre de Coubertin, avec le concours du président Roosevelt et par laquelle un garçon de plus de 14 ans peut acquérir la pratique élémentaire des différents sports servant au sauvetage, à la défense, et à la locomotion : à savoir les différentes formes d'escrime, le tir, la course, l'escalade, la natation, le maniement d'un cheval, d'un bateau et d'une machine. Cet enseignement rapide, peu coûteux et qui n'implique aucune espèce de surmenage, repose sur des données entièrement nouvelles. M. de Coubertin est parvenu, en effet, à isoler pour chaque forme de sport les mouvements fondamentaux qui en constituent comme l'alphabet et à déterminer d'autre part la durée de la mémoire musculaire, par conséquent la fréquence des exercices de répétition nécessaires pour entretenir les connaissances acquises. Le Comité s'est scindé en trois sections et a décidé la rédaction d'un Manuel pratique.

Hippisme

Courses à Colombes

du mercredi, 1er juin

Colombes, 1er juin. — *(Par dépêche.)* — La pluie continuelle depuis ce matin jusqu'au moment du départ, a fait un tort assez considérable à cette réunion, car, malgré un programme bien composé, l'assistance n'était pas très nombreuse. Voici les résultats :

Prix de Souvray (à réclamer, 3.000 fr., 1.600 m.) : 1er, Fée Dodo, 5.000 (Comte de la Tour du Pin), pesage 44.00, placé 16.00, pelouse 20.00, placé 8.50 ; 2e, Roseen Dhu, 5.000 (James d'Ochuysen), pes. 13.50, pel. 7.50 ; 3e, Merise, 4.000 (J. Fouret), pes. 63.00, pel. 17.50.

2e Prix de la Société d'Encouragement (8.000 francs, 2.100 m.) : 1er, Alexandrie (T.-P. Thorne), pesage 32.00, placé 19.00, pelouse 14.50, placé 7.50 ; 2e, Columbia (Donohue), pes. 27.00, pel. 12.00 ; 3e, Yester Lily (E. Leigh), pes. 50.50, pel. 20.50.

Prix des Chèvrefeuilles (4.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Orphan (Arthur Carter), pesage 21.00, pelouse 8.00.

Prix Franciscan-Friar (steeple-chase, à réclamer, 3.000 francs, 3.400 m.) : 1er, Busagny (E. Fischhof), pesage 37.50, placé 17.00, pelouse 16.00, placé 8.00 ; 2e, Kokonor (H. Rigaud), pes. 16.50, pel. 9.00 ; 3. Hémistiche (E. Cunnington), pes. 23.50, pel. 15.00.

Prix Jumilhac (steeple-chase, handicap, hacks et hunters, gentlemen-riders, 10.000 fr., 4.800 m.) : 1er, Talien Wan (Comtesse Waleska), pesage 96.50, placé 51.00, pelouse 87.50, placé 43.50 ; 2e, Ruy Blas IV (Comte G. de Cherisey), pes. 119.50, pel. 48.00 ; 3e, Bienvenu (E. Balsan), pes. 54.50, pel. 67.00.

Prix Anicet (course de haies, 5.000 fr., 3.200 m.) : 1er, Nossibé (Comte de la Tour du Pin), pesage 35.00, pelouse 18.00.

JEUDI, 2 juin, à deux heures, courses au Bois-de-Boulogne.

Les courses d'Epson

Londres, 1er juin. — Le Derby d'Epsom a été couru aujourd'hui en présence du Roi et de la famille royale. On sait que cette grande épreuve sportive atteint, en Angleterre, les proportions d'un événement national. Il s'agit, pour l'élevage anglais, d'affirmer, chaque année, sa supériorité séculaire, en ne se laissant pas enlever le ruban bleu, attribué au vainqueur de la course. Ce trophée n'a été conquis qu'une fois par un cheval français, le fameux *Gladiateur*, en 1865 ; depuis lors, nos champions ont obtenu plusieurs fois la deuxième place, jamais la première. En 1899, le cheval de M. Brémond, *Holocauste*, venu pour se mesurer avec *Flying-Fox*, paraissait avoir course gagnée, quand il mit le pied dans un trou et tomba ; on dut l'abattre sur place.

Cette année, les Anglais ne comptaient pas beaucoup eux-mêmes sur le succès, puisque le cheval de M. Edmond Blanc, *Gouvernant*, tenait depuis plusieurs jours, la tête de la cote ; on savait qu'il avait fait une bonne traversée, que sa condition était bonne et, ce matin encore, il était grand favori, mais *Gouvernant* n'a pas tenu ce qu'on espérait de lui ; sa défaite comporte pourtant quelques excuses : il a fait un mauvais départ et l'état du terrain détrempé par la pluie, ne lui a guère permis de réparer ce désavantage.

Saint-Amand n'a pas tardé à prendre la tête du peloton, et il l'a conservée jusqu'à la fin, gagnant au petit galop par trois longueurs. *John-O-Gaunt*, second ; *Saint-Denis*, troisième, à six longueurs. Huit chevaux seulement ont pris part à la course ; *Gouvernant* est arrivé avant-dernier.

FEUILLETON DU 3 JUIN 1904 — N° 35

A LA REINE PÉNÉLOPE

PAR M. TROUESSART

Son bon sens, sa courte, mais dure expérience de la vie, avaient appris à Mlle de Cambriand, que l'on épouse rarement les jeunes filles qui n'ont pas de dot, même lorsqu'elles sont très jolies, moins encore [illegible] de plus peut-être, car si la beauté est un appoint [illegible] chez une riche héritière, on est en droit de la considérer, chez les autres, comme un dangereux don.

Sybille n'était cependant pas assez aveugle, pour ne pas s'être aperçue du sentiment très vif qu'elle avait inspiré à Julien Clairac ; mais de là à supposer qu'il pût songer à l'épouser, il y avait loin.

Cependant, le jeune peintre y pensait très sérieusement.

Il ne l'avait pas encore déclaré à sa mère, mais celle-ci voyait croître la passion de son fils avec une violence qui l'effrayait.

Elle se reprochait de l'avoir au début encouragé, croyant à une simple admiration d'artiste ; et maintenant, ne sachant ce qu'il en adviendrait, si son mari était au courant, elle n'osait plus attirer chez elle Mlle de Cambriand, ainsi que son fils et même ses filles la suppliaient de le faire.

Un jour, enfin, vers la fin de janvier, Julien ouvrit le fond de son cœur à sa mère.

A genoux devant la chaise-longue de Mme Clairac, les bras noués autour de son cou et la tête câlinement appuyée sur son épaule, comme un grand enfant, il lui avoua qu'il était amoureux fou de Sybille et qu'il ne pourrait plus travailler, ni vivre, tant qu'elle ne serait pas sa femme.

— Mon pauvre petit ! dit la tendre mère profondément émue, voilà ce que je redoutais !... Mon Dieu, moi, je ne demande que ton bonheur et cette jeune fille m'est sympathique, bien qu'elle ait reçu une éducation très différente de celle de mes filles et que ce ne soit pas précisément le genre de femme que j'aurais souhaité pour toi... Mais il y a ton père !... je doute fort qu'il t'accorde son consentement...

— Qui sait, mère ?... Il trouve Mlle de Cambriand charmante, il a été très aimable pour elle l'unique fois où il l'a rencontrée ici, peut-être, au contraire, [illegible] -fille un pareil [illegible] sera-t-il flatté d'avoir pour [illegible] joyau... Au surplus, il n'y a qu'un moyen de savoir ce qu'il en pense, c'est de le lui demander ! Je t'en prie, mère, sois bonne, comme tu l'es toujours, parle-lui et plaide ma cause !

Mme Clairac promit et, le soir même, l'occasion s'en présenta. Il y avait, ce jour-là grand bal dans une maison des Chartrons ; il n'était pas question pour Paule d'y assister, puisque sa mère ne pouvait l'y conduire ; mais Julien aurait pu y aller seul et cependant il avait passé la veillée en famille. M. Clairac, qui revenait d'une longue séance du conseil municipal, manifesta quelque surprise de le trouver là. Les années précédentes il ne manquait aucune fête.

— On vieillit et le goût de la danse passe ! répondit simplement le jeune homme ; mais en même temps il avait poussé un soupir en regardant sa mère.

— Sais-tu d'où vient à notre fils ce subit dégoût du monde ? demanda M. Clairac, lorsqu'il se trouva seul avec sa femme.

— Oui, je le sais, dit-elle, saisissant le taureau par les cornes : il est amoureux !

— Eh bien ! raison de plus, il me semble ! au bal on se retrouve, on peut faire sa cour !...

— Celle qu'il aime ne va plus au bal...

— Qui est-ce donc ? interrogea brusquement le négociant.

— C'est Mlle de Cambriand...

— Je m'en doutais un peu, fit M. Clairac en dodelinant de la tête, ce qui était un de ses gestes favoris ; mais j'espère que ce n'est pas sérieux ?...

— J'ai peur que ce ne soit très sérieux !... il ne parle de rien moins que de l'épouser...

— Allons donc ! Quand on se nomme Julien Clairac, on n'épouse pas une fille qui n'a pas le sou !... Parce que j'ai cédé à sa fantaisie de devenir un artiste, monsieur mon fils se figure que je suis un « Géronte », [illegible] tourner à son gré ... Il verra, cette fois, qu'il se trompe [illegible] nous avons toujours [illegible] Au reste, ma chère amie, tu n'ignores pas les plans que nous avons toujours faits pour son avenir ?... Desgranges me les a rappelés hier et mon intention était de t'en parler aujourd'hui... Albine aime son cousin et elle refuse tous les partis qui se présentent pour elle...

— Je le sais bien... elle va être furieuse de ne pas le voir ce soir, à ce bal... mais enfin Julien ne l'épousera pas, puisqu'il en aime une autre.

— Ta, ta, ta ! faisons-nous du roman, où sommes-nous dans la vie réelle ?... Il en aime une autre, eh mon Dieu ! qui n'a pas eu de passionnette avant de se marier ?... Il la connaît à peine, cette autre ! il l'oubliera.

— Il n'est pas besoin de la connaître beaucoup pour voir combien elle est belle... et tu sais que notre fils a toujours été très sensible à la beauté ?...

— Ah ! si tu le soutiens !... si tu es aussi exaltée que lui, je vais avoir affaire à forte partie... mais je ne céderai pas !... Ce n'est pas la « Beauté » qui fait bouillir la marmite !... Décidément, la vie que ce garçon mène ici, depuis deux ans, l'a complètement amolli... toujours désœuvré !...

— Désœuvré ? oh ! non !... il s'occupe toujours, au contraire !... il a toujours à la main un livre, ou un pinceau !

— Un travail bien productif !... reproduire à l'infini les traits de sa belle !... Enfin, depuis qu'il est revenu près de nous, qu'a-t-il fait d'utile ?... Si toutefois de pareils barbouillages peuvent être appelés un travail utile ?

— Il a fait mon portrait, que tout le monde s'accorde à trouver très ressemblant et très artistique... Quand je ne serai plus de ce monde, tu lui seras peut-être reconnaissant d'avoir fixé sur la toile l'image de sa pauvre mère...

— Veux-tu te taire ! s'écria M. Clairac avec énergie.

Et s'emparant des deux mains de sa femme il l'attira plus près de lui pour baiser ses beaux yeux humides.

— Je suis, dès à présent très heureux de posséder ce portrait que je trouve très beau, bien que je ne m'y connaisse pas, reprit-il avec émotion, mais enfin, ma bonne amie, qu'a-t-il gagné, dis-le moi ?... A ma connaissance, il n'a vendu qu'un seul tableau, et il y a longtemps de cela. Croit-il donc que je suis disposé à le garder ici à ne rien faire, lui, sa femme et la nichée de petits enfants qu'il ne manquera pas de nous donner ?... Je me tue au travail pour que ton fils se prélasse et peigne en amateur !... Ah ! s'il avait un gagne-pain sérieux, s'il venait me dire : « Mon père, l'existence de ma femme et celle de mes enfants à venir sont assurées par mon pinceau, je ne demande rien, que de me laisser être heureux à ma guise. » S'il me parlait ainsi, ce serait tout différent, j'aurais peut-être la faiblesse de le laisser épouser sa Sybille, — n'est-ce pas le petit nom de cette demoiselle ? — quoique cette union dût me mettre en singulière posture, vis à vis notre cousin Desgranges ; mais ce n'est pas avec ses trois mille francs de rente, qu'il peut songer à fonder une famille !... et, je le répète, il ne doit pas compter sur moi !... D'abord, j'ai d'autres enfants ! et puis franchement, ce serait accorder une prime à la paresse !... Tous les Clairac ont travaillé... il est le premier qui n'ait pas accru le capital de la maison...

— Pourquoi lui en faire un reproche, puisque tu as consenti à ce qu'il devienne un artiste ?...

— J'ai consenti... Dis plutôt que vous m'avez extorqué mon consentement, ton fils et toi !... d'ailleurs, il eut fait un très mauvais négociant... mais du jour où il prendra femme, il faudra que cela change !... Chacun chez soi ! je ne connais que cela, pour rester en bonne harmonie... Julien a choisi un métier de paresseux, un métier qui ne nourrit pas son homme... à quelques exceptions près, mais les exceptions confirment la règle ! eh bien ! tant pis pour lui ! qu'il en subisse les conséquences : qu'il épouse une femme riche !... Desgranges fera à sa fille une rente de vingt mille francs, un jeune ménage peut vivre avec cela !

— Bien modestement, quand on a les goûts de luxe et de dépense d'Albine ! Il lui en faut déjà quatre ou cinq pour sa toilette, sans parler des fantaisies coûteuses et des voyages !... Ah ! ce n'est pas la compagne que j'avais rêvée pour mon cher enfant !

(A suivre) M. TROUESSART.